



Je garde mon logement d'étudiant pendant l'été

ALS - ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Le principe

L'étudiant bénéficiaire de l'ALS doit confirmer à la caf :

Pour le secteur locatif

- qu'il occupera bien son logement à la rentrée scolaire de septembre,
- et qu'il s'acquitte de son loyer pendant la période estivale (juin, juillet, août, septembre, octobre)

Pour le secteur collectif
(foyer)

- qu'il conserve son logement pendant l'été (juin, juillet, août, septembre)

Cette information nous permet de maintenir le versement de son droit **ALS** pendant cette période.

À noter que les étudiants bénéficiaires de l'APL n'ont aucune démarche à effectuer, de même que les étudiants salariés, apprentis ou alternant. Comment le savoir ? Pour ces situations l'allocataire n'aura pas d'alerte dans son espace Mon Compte.



Votre Caf vous informe sur votre aide personnelle au logement

Maintien de votre aide personnelle au logement pendant l'été

Bonjour,

Vous êtes étudiant(e) et vous bénéficiez de l'aide personnelle au logement. Pour continuer à recevoir votre aide, vous devez nous indiquer si vous conservez votre logement pendant les vacances d'été.

Rendez-vous dès maintenant sur caf.fr > Mon Compte ou sur votre appli mobile « Caf-Mon Compte ».

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparaît dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désabonner sur caf.fr > espace Mon Compte > rubrique "Mon profil". La loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf. Ceci est un courriel automatique. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur.

06
mai

Ouverture de la
téléprocédure le **06
mai 2025** et envoi à
l'allocataire le **07
mai**, d'un mail ou
d'un courrier
l'incitant à faire sa
déclaration sur
caf.fr ou
l'application
mobile.

26
juin

En l'absence de
réponse, une
relance est
effectuée par
SMS et par mail.
L'allocataire est
informé du
risque de
suspension de
son aide au
logement s'il ne
répond pas.



Votre Caf vous informe sur votre aide personnelle au logement

Rappel : maintien de votre aide personnelle au logement

Bonjour,

Vous n'avez toujours pas déclaré si vous conservez votre logement pendant les vacances d'été. Sans réponse de votre part avant le 26 juillet 2024, le versement de votre aide sera interrompu.

Rendez-vous dès maintenant sur caf.fr > Mon Compte ou sur votre appli mobile « Caf-Mon Compte ».

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparaît dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désabonner sur caf.fr > espace Mon Compte > rubrique "Mon profil". La loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf. Ceci est un courriel automatique. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur.



Les impacts

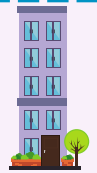





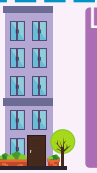


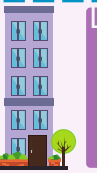







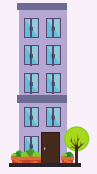

















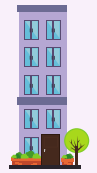





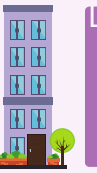














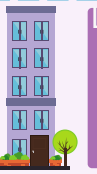














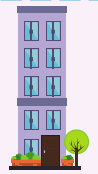


ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Quelles démarches à réaliser auprès de la Caf avant l'été ?

Ayez le réflexe appli mobile Caf mon compte



	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
<p>Situation 1 : je reste dans mon logement Je paye mon loyer pendant l'été</p>	  	  	  	  	  	  
	Je déclare avant le 26 juillet, que je garde mon logement et continue de payer le loyer pendant l'été			La Caf poursuit le versement de mon aide au logement		
<p>Situation 2 : je garde mon logement mais je ne paie pas le loyer l'été</p>	  	  	  	  	  	  
	Je déclare avant le 26 juillet, que je garde mon logement mais que je ne paie pas de loyer sur juillet et août			La Caf interrompt l'ALS sur juillet et août		La Caf reprend le versement de mon AL
<p>Situation 3 : je rends mon logement et je paie le loyer pour la totalité du mois de mon départ</p>	  	  	  	  		
	Je déclare avant le 26 juillet, que je quitte mon logement le 17/08 mais que je paie un loyer jusqu'au 31/08				La Caf interrompt l'ALS dès septembre	
<p>Situation 4 : je rends mon logement et je ne paie pas le loyer pour la totalité du mois de mon départ</p>	  	  	  			
	Je déclare avant le 26 juillet, que je quitte mon logement au 15/07 et que j'ai réglé mon loyer jusqu'à cette date			La Caf interrompt l'ALS dès juillet		
<p>Situation 5 : je reste dans mon logement Je paye mon loyer pendant l'été MAIS j'oublie de le déclarer</p>	  	  	  	  	  	  
	Je ne déclare pas avant le 26 juillet, que je garde mon logement et continue de payer le loyer pendant l'été			La Caf interrompt l'ALS dès juillet en l'absence de déclaration de conservation du logement. Mes droits seront de nouveau étudiés pour toute la période dès réception de ma déclaration tardive (téléprocédure ou déclaration sur l'honneur)		

ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de la téléprocédure (secteur locatif)

MARCELLE

MES ALERTES

Déclaration de ressources : Pour calculer vos droits au 1er janvier 2024, merci de déclarer vos ressources annuelles.

Aide au logement étudiant : Merci de nous indiquer si vous conservez ou non votre logement pendant l'été.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 05/07/2023 **178 €** Voir le détail

Mes paiements et droits

Mes attestations

Mes ressources

Je suis célibataire.

Je suis étudiante depuis le 1 août 2021.

Mon adresse: D74 75 AVENUE AUGUSTIN FLICHE 34090 MONTPELLIER FRANCE

Mon adresse courriel : à renseigner

Mon téléphone : à renseigner

Consulter ou modifier

Je clique sur l'alerte dans Mon Compte ...

Accueil > Mon compte > Mon Profil

MON PROFIL

A savoir avant de commencer ...

Vous devez d'abord valider ou modifier votre profil. Chaque changement de situation comprend 3 étapes et dure en moyenne 3 minutes. Vous pouvez ensuite commencer votre déclaration.

Des bulles d'aide s'affichent pour vous expliquer les informations à saisir. Cliquez sur le point d'interrogation pour y accéder.

Commencer

... je confirme ou modifie mon profil...

Accueil > Mon compte > Conservation du logement

CONSERVATION DU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Cette déclaration vous prendra entre 3 et 5 minutes.

Des bulles d'aide s'affichent pour vous expliquer les informations à saisir. Cliquez sur le point d'interrogation pour y accéder.

En fin de démarche, vous aurez :

- Le récapitulatif des informations saisies.

Commencer

... et j'accède à la téléprocédure

3 situations possibles :

L'étudiant a confirmé sa situation et son adresse, il peut accéder à la démarche en ligne

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Votre adresse actuelle

L'étudiant a modifié sa situation et/ou son adresse **avant** de cliquer sur l'alerte. L'accès à la téléprocédure est refusé :

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

La situation de ce dossier ne vous permet pas d'utiliser ce service.

Quitter

L'étudiant a modifié sa situation et/ou son adresse **après avoir** cliqué sur l'alerte. L'accès à la téléprocédure est alors clôturé :

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Vous avez modifié votre situation, cette déclaration n'est plus nécessaire.

Quitter



ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de la téléprocédure (secteur locatif)



CONSERVATION DU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Votre adresse actuelle
30 ALLEE LEONOR FINI
34070 MONTPELLIER

Vous occuperez toujours ce logement à la rentrée

Oui Non

Sélectionner les mois payés

Aucun Mai Juin Juillet Août Septembre

Quitter Continuer

Je déclare d'abord conserver mon logement à la rentrée puis j'indique les mois **payés** durant la période estivale.

⚠ les mois sélectionnés (ou non sélectionnés) doivent se suivre

Dans cet exemple, l'allocataire déclare rester dans son logement à la rentrée et payer son loyer durant toute la période estivale : la Caf poursuit l'étude et le paiement de l'ALS.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RÉCAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider ».
Pour modifier votre saisie, cliquer sur le ✎
Pour abandonner, cliquer sur « Quitter ».

CONSERVATION DU LOGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ETE : ✎

Vous déclarez conserver votre logement à la rentrée scolaire
Vous payez un loyer pour les mois de mai à septembre

Quitter Valider

Je vérifie ma déclaration dans l'étape "récapitulatif" et peux modifier ma saisie si besoin en cliquant sur le stylo ✎, puis je valide.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Vous déclaration a bien été enregistrée

Vous pouvez télécharger dès maintenant :

- Récapitulatif de votre déclaration : RécapLogement.pdf

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.

Des questions ?
Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.
Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par mail ou par téléphone.

Vous pensez avoir fait une erreur ?
Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Je donne mon avis

Revenir à Mon Profil

4^{ème} étape, la téléprocédure est terminée.
Je peux télécharger le récapitulatif de ma déclaration.

ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de la téléprocédure (secteur locatif)



CONSERVATION DU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Votre adresse actuelle
30 ALLEE LEONOR FINI
34070 MONTPELLIER

Vous occuperez toujours ce logement à la rentrée

Oui Non

Sélectionner les mois payés

Aucun Mai Juin Juillet Août Septembre

Quitter Continuer

Je déclare d'abord conserver mon logement à la rentrée puis j'indique les mois **payés** durant la période estivale.

⚠ les mois sélectionnés (ou non sélectionnés) doivent se suivre

Dans cet exemple, l'allocataire déclare rester dans son logement à la rentrée et ne pas payer son loyer durant les mois de juillet et août : la Caf interrompt le versement de l'aide au logement sur juillet et août uniquement (reprise des droits dès septembre).

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RÉCAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider ».
Pour modifier votre saisie, cliquer sur le ✎
Pour abandonner, cliquer sur « Quitter ».

CONSERVATION DU LOGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ETE : ✎

Vous déclarez conserver votre logement à la rentrée scolaire
Vous payez un loyer pour les mois de mai, juin et septembre.

Quitter Valider

Je vérifie ma déclaration dans l'étape "récapitulatif" et peux modifier ma saisie si besoin en cliquant sur le stylo ✎, puis je valide.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Votre déclaration a bien été enregistrée

Vous pouvez télécharger dès maintenant :

- Récapitulatif de votre déclaration : RécapLogement.pdf

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.

Des questions ?
Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.
Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par mail ou par téléphone.

Vous pensez avoir fait une erreur ?
Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !
Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

Je donne mon avis

Revenir à Mon Profil

4^{ème} étape, la téléprocédure est terminée.
Je peux télécharger le récapitulatif de ma déclaration.

ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de la téléprocédure (secteur locatif)



CONSERVATION DU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Votre adresse actuelle
30 ALLEE LEONOR FINI
34070 MONTPELLIER

Vous occuperez toujours ce logement à la rentrée

Date de départ
16/07/2025

Date de fin de bail
31/07/2025

Je déclare **ne pas** conserver mon logement à la rentrée.

Je dois alors obligatoirement renseigner la date de départ du logement ainsi que la date de fin de mon bail (= date jusqu'à laquelle je paie mon loyer).


⚠ la date de départ du logement ne doit pas être postérieure à la date de fin de bail


Dans cet exemple, l'allocataire déclare quitter son logement le 16/07/2025 et régler son loyer jusqu'au 31/07/2025.

Le dernier mois de droit à l'ALS est juillet (versé le 5 août) car fin de bail au dernier jour du mois.


1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RECAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider ».
Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 
Pour abandonner, cliquer sur « Quitter ».


CONSERVATION DU LOGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ETE : 

Vous déclarez ne pas conserver votre logement à la rentrée
Date de départ : 16/07/2025
Date de fin de bail : 31/07/2025
Vous ne payez pas de loyer pour votre nouveau logement

Je vérifie ma déclaration dans l'étape "récapitulatif" et peux modifier ma saisie si besoin en cliquant sur le stylo , puis je valide.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Votre déclaration a bien été enregistrée

 Vous quittez votre logement, pensez à mettre à jour votre adresse.

Vous pouvez télécharger dès maintenant :

- Récapitulatif de votre déclaration : [RécapLogement.pdf](#)

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.

Des questions ?
Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.
Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par mail ou par téléphone.

Vous pensez avoir fait une erreur ?
Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !
Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

4^{ème} étape, la téléprocédure est terminée.

Je peux télécharger le récapitulatif de ma déclaration.

Dans le cas où je déclare quitter mon logement, une alerte m'incite à mettre à jour mon adresse.

ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de la téléprocédure (secteur locatif)



1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Votre adresse actuelle
75 AVENUE AUGUSTIN FLICHE
34090 MONTPELLIER

Vous continuez à payer votre logement pendant les vacances d'été

Sélectionner les mois payés

Je déclare continuer à payer mon logement durant la période estivale.

Je dois alors obligatoirement renseigner le(s) mois payés.

Dans cet exemple, l'allocataire déclare continuer de régler son loyer pour les mois de mai à août inclus. La Caf continue l'étude et le versement de l'aide au logement.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RÉCAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider ».
Pour modifier votre saisie, cliquer sur le .
Pour abandonner, cliquer sur « Quitter ».

CONSERVATION DU LOGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ETE :

Vous déclarez continuer à payer votre logement pendant les vacances d'été
Vous payez un loyer pour les mois de mai à août

Je vérifie ma déclaration dans l'étape "récapitulatif" et peux modifier ma saisie si besoin en cliquant sur le stylo , puis je valide.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

4 FIN

Votre déclaration a bien été enregistrée

Vous pouvez télécharger dès maintenant :

- Récapitulatif de votre déclaration : [RécapLogement.pdf](#)

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.

Des questions ?
Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches. Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par mail ou par téléphone.

Vous pensez avoir fait une erreur ?
Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !
Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

4^{ème} étape, la téléprocédure est terminée. Je peux télécharger le récapitulatif de ma déclaration.

ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de la téléprocédure (secteur locatif)



1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

vous adresse actuelle
75 AVENUE AUGUSTIN FLICHE
34090 MONTPELLIER

Vous continuez à payer votre logement pendant les vacances d'été

Vous êtes relogé provisoirement dans une autre résidence

Date de départ
16/07/2025

Date de fin de bail
16/07/2025

Vous payez un loyer pour votre nouveau logement


Je déclare **ne pas** continuer à payer mon logement pendant les vacances d'été, ni être relogé temporairement.


Je dois alors obligatoirement renseigner la date de départ du logement ainsi que la date de fin de mon bail

Dans cet exemple, l'allocataire déclare quitter son logement et régler son loyer jusqu'au 16/07/2025. Le dernier mois de droit à l'ALS est juin (versé le 5 juillet).


1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RÉCAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider ».
Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 
Pour abandonner, cliquer sur « Quitter ».


CONSERVATION DU LOGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ETE : 

Vous déclarez ne pas conserver votre logement à la rentrée
Date de départ : 16/07/2025
Date de fin de bail : 31/07/2025
Vous ne payez pas de loyer pour votre nouveau logement

Je vérifie ma déclaration dans l'étape "récapitulatif" et peux modifier ma saisie si besoin en cliquant sur le stylo  , puis je valide.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Votre déclaration a bien été enregistrée

 Vous quittez votre logement, pensez à mettre à jour votre adresse.

Vous pouvez télécharger dès maintenant :


- Récapitulatif de votre déclaration : [RécapLogement.pdf](#)

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.

Des questions ?
Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.
Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par mail ou par téléphone.

Vous pensez avoir fait une erreur ?
Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !
Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche



4^{ème} étape, la téléprocédure est terminée.
Je peux télécharger le récapitulatif de ma déclaration.

Dans le cas où je déclare quitter mon logement, une alerte m'incite à mettre à jour mon adresse.

ALS – ETUDIANTS

GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de
la téléprocédure
(secteur locatif)



1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

2 SAISIE

vous adresse actuelle
75 AVENUE AUGUSTIN FLICHE
34090 MONTPELLIER

Vous continuez à payer votre logement pendant les vacances d'été

Vous êtes relogé provisoirement dans une autre résidence

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

3 RECAPITULATIF

RÉCAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider ».
Pour modifier votre saisie, cliquer sur le ✎
Pour abandonner, cliquer sur « Quitter ».


CONSERVATION DU LOGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ : ✎


Vous déclarez ne pas payer votre logement pendant les vacances d'été
Vous êtes relogé provisoirement dans une autre résidence


1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

4 FIN

Votre déclaration a bien été enregistrée

 Vous quittez votre logement, pensez à mettre à jour votre adresse.

 **Vous pouvez télécharger dès maintenant :**

- Récapitulatif de votre déclaration : [RécapLogement.pdf](#) 

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.

Des questions ?
Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches.
Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par [mail](#) ou par [téléphone](#).

Vous pensez avoir fait une erreur ? ▾
Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !
Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

SERVICES PUBLICS

Si je déclare occuper un logement provisoire dans une autre résidence universitaire pendant l'été, mon aide au logement sera maintenue pendant cette période.